La lutte contre l'ambroisie est une obligation nationale (décret du 26 avril 2017)

La reconnaître



LE DÉPARTEMENT

L'ambroisie

Risque d'allergie! Intervenir avant fin juillet - début août

éviter les productions de pollens (fin juillet-début août) Objectifs: éviter la production de graines (à partir de fin août)

ACTION Comment agir

→ Prévention : toute l'année Lors de travaux, ne pas laisser les terrains à nus : réensemencer mais aussi couvrir les sols (paillage, bâchage, etc)

- → Vigilance de mai à fin juillet-début août:
 - ▶ Pour les nouveaux sites mais aussi sur les sites déià connus.
 - ► Surveillance des réaménagements (la terre peut être contaminée).
- → Action de juin à début août
 - Arrachage manuel sur les plants isolés : tout au long de la saison jusqu'à la date limite.
 - ► Fauche en 2 fois :
 - La première en mai-juin : passe de sécurité. Eviter une fauche trop basse.
 - La seconde avant le développement de la fleur fin juillet-début août : fauche normale. Date à avancer si nécessaire.

Précautions à prendre

Risques d'allergie quand la plante est en fleur (aucun risque quand elle n'est pas en fleur).

- Arrachage : port de gants préconisé
- Si fauchage ou arrachage tardif : port du masque obligatoire.



Surtout ne pas...

- 1... faucher trop tôt car repousse de la plante avec une croissance limitée qui ne permettra pas une seconde fauche.
- 2... intervenir à partir de septembre car fort risque de dissémination des graines! si arrachage: mettre en sac et incinération.

